



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) est la collectivité territoriale gestionnaire des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Armançon depuis le 1^{er} janvier 2016.

Intervenant sur un territoire de 267 communes réparties sur trois départements (Aube, Côte-d'Or et Yonne), le SMBVA est la structure locale référente pour tout ce qui concerne les milieux aquatiques et humides de l'Armançon !

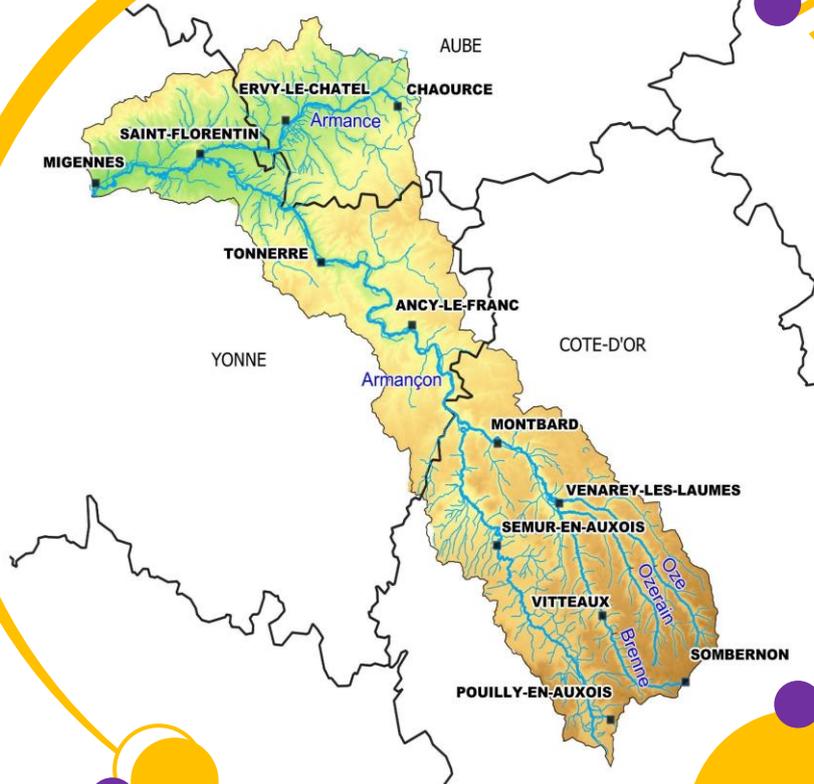
500 km de cours d'eau principaux
1100 km de cours d'eau secondaires

Les actions du SMBVA

Nos actions ont pour objectifs d'améliorer la biodiversité des milieux aquatiques tout en assurant la prévention contre les inondations :

- Restauration de rivières ;
- Préservation des zones humides ;
- Création et restauration de mares ;
- Plantation de haies contre le ruissellement ;
- Etc.

Vous avez des projets, des envies ou tout simplement des questions sur les milieux aquatiques : Nous sommes là pour y répondre !



Contactez-nous !

Site web : www.bassin-armancon.fr

Contact :  03 86 55 40 00

E-mail :  secretariat@bassin-armancon.fr